

QUE FAIRE FACE À UNE DEMANDE DE CHANTS ET MUSIQUES PROFANES ?

Nous rappelons ici les indications figurant sur les *Orientations diocésaines pour la pastorale des funérailles* :

35. La musique lors de la célébration des funérailles à l'église

Il arrive qu'à l'occasion des funérailles, des familles demandent la diffusion d'enregistrements de musiques et de chansons profanes. Les équipes funérailles se trouvent confrontées à des demandes extrêmement diverses. Ces demandes peuvent faire partie de la « personnalisation » que la famille souhaite pour accompagner le défunt. Il ne faut pas pour autant oublier que la célébration des funérailles est un temps de prière pour le défunt et ses proches et que parfois les « chansons » proposées par les familles ne conviennent pas au lieu de culte.

ORIENTATION

Si une chanson ou musique plaît à la famille et qu'elle souhaite l'entendre dans le cadre des funérailles, l'équipe chargée de la préparation « privilégiera le dialogue. Il ne s'agit pas de tout accepter ni de tout refuser, mais de réfléchir avec la famille au sens de la célébration. Si la chose est expliquée avec douceur, la plupart des familles comprennent et accepte de reporter cette demande pour d'autres circonstances »⁶². Ainsi, l'équipe funérailles indiquera à la famille qu'il est beaucoup plus opportun de diffuser la chanson au salon funéraire, lorsque celle-ci est rassemblée auprès du défunt.

On peut aussi consulter la fiche 5 « Préparer les funérailles ».

62 SERVICE NATIONAL DE PASTORALE LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE, *Célébrations pour les défunts. Guide pastoral d'accompagnement du Rituel*, Paris, Cerf, « Guides Célébrer » 17, p. 50.

